Assemblée annuelle de la Société fribourgeoise d'éducation à Fribourg, le 2 juillet 1908 [suite]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **37 (1908)**

Heft 15

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ASSEMBLÉE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

à Fribourg, le 2 juillet 1908.

(Suite)

M. F. Barbey, inspecteur scolaire de la Broye, insiste sur la création du médecin scolaire. C'est, à son avis, la conclusion la plus importante du rapport. Cette institution s'impose à bref délai. L'inspection rigoureuse des bâtiments scolaires et des salles de classe, l'application des règles d'hygiène prescrites par le règlement général, l'examen médical des enfants parvenus à l'âge de scolarité, ainsi que des candidats à l'enseignement, telles seraient les fonctions de ce médecin officiel.

Après avoir parlé de la nécessité des récréations scolaires et des classes en plein air à l'époque des grandes chaleurs, M. Barbey aimerait qu'un manuel simple traitant de la tuberculose fût adjoint au Livre de lecture du 3me degré, ce qui fournirait à l'instituteur le thème de nombreuses leçons d'hygiène pratique.

M. Burlet, instituteur à Courtepin. — Je me déclare aussi partisan résolu de l'institution immédiate du médecin scolaire. Je préconise la création d'un sanatorium particulier à l'enfance, création qui s'impose dans le plus bref délai si nous voulons lutter avantageusement contre la tuberculose.

M. Chablais, instituteur à Fribourg. — J'appuie la proposition de mon collègue M. Burlet. Les colonies de vacances sont spécialement destinées aux enfants faibles, mais non notoirement atteints ; il ne s'agit donc pas d'y envoyer les sujets tuberculeux dont le contact serait dangereux pour les premiers. Voilà pourquoi un sanatorium pour ces derniers s'impose.

M. Oberson, inspecteur cantonal des apprentissages. — Le sujet mis à l'étude est malheureusement d'une trop cruelle actualité. La tuberculose exerce des ravages considérables dans toutes les classes de la société, et il est du devoir de chacun de chercher à enrayer ses progrès. Cependant, dans cette lutte sans merci, ne poussons pas les choses à l'extrême. On parle de microbes ! Sans doute, le microbe est dangereux

pour les organes anémiés, mais les gens bien portants y sont heureusement réfractaires et peuvent, sans se laisser troubler par des craintes vaines, se préserver assez facilement de la tuberculose.

Pour ce qui concerne l'école, ou plutôt la lutte contre la tuberculose à l'école, nous avons un règlement excellent qui, s'il est bien observé, doit contribuer au maintien de la santé des élèves; c'est le Règlement général des Ecoles primaires. Il est de fait que les autorités communales font parfois preuve, à cet égard, d'une incurie regrettable. On a peur des frais, et, sous ce prétexte, le Règlement général reste inobservé. Je ne veux pas dire que l'instituteur soit répréhensible en ce point, mais certaines autorités locales pourraient se montrer plus soucieuses de l'hygiène scolaire.

Je voudrais donc proposer, comme conclusion complémentaire, le vœu suivant dont la rédaction définitive serait laissée aux soins du Comité : Les autorités scolaires, en particulier les Conseils communaux et les Préfectures, veilleront activement à ce que les dispositions du Règlement général des Ecoles primaires en ce qui concerne la propreté des salles de classes soient strictement observées partout. Ce sera là un grand point acquis au profit de la santé des enfants.

Il y a aussi la question du surmenage dont on a déjà tant parlé et que le Rapporteur a rappelée. Dès son entrée à l'école, soit dès l'âge de sept ans, l'enfant est astreint à la double fréquentation; on l'oblige à rester dans la salle de classe durant trois heures le matin et trois heures l'après-midi. Je trouve que cela est excessif, nuisible même au développement intellectuel de l'enfant, d'autant plus que dans nos écoles nombreuses le cours inférieur doit souvent être confié à des moniteurs qui n'y connaissent rien au point de vue pédagogique. Ces longues heures de classe imposées aux jeunes élèves n'ont souvent pour effet que de les tenir sous une contrainte pénible. Et cela dure des années! Faut-il s'étonner alors que bien des enfants se dégoûtent de l'école et n'y travaillent plus que par routine. Il y a, dans cette question, non seulement le côté intellectuel, mais encore le côté hygiénique. L'enfant souffre physiquement de cette contrainte inutile et les êtres faibles risquent fort de tomber malades et d'être atteints de tuberculose. Les classes frœbeliennes, où l'on amuse les enfants tout en travaillant déjà au développement de leurs facultés intellectuelles, ne tombent pas dans cet abus et n'offrent pas ce danger à l'enfance écolière.

Il faudrait arriver à atténuer pour l'enfant le passage de la famille à l'école par une transition moins brusque.

En ce qui concerne la troisième conclusion du rapport, je me joins à l'observation présentée par M. Barbey, inspecteur de la Broye. J'ai eu l'honneur de faire partie de la Commission du livre de lecture IIIme degré. Messieurs, cette Commission n'a pas la prétention d'avoir fait une œuvre parfaite. Je suis d'accord qu'on introduise, dans une nouvelle édition, des chapitres d'hygiène pratique — l'édition actuelle en a déjà, on pourrait amplifier cette partie — mais je ne vois pas pourquoi, à l'occasion d'un rapport sur la lutte contre la tuberculose, on vient dire que le livre de lecture IIIme degré, contient un grand nombre de chapitres inutiles. Ce n'est pas ici que doivent intervenir ces insinuations. Nous avons une tribune pédagogique : c'est le *Bulletin*. Les instituteurs peuvent y correspondre et y exposer leurs vues. C'est de cette façon qu'ils collaboreront à l'amélioration de nos manuels scolaires.

Je souscris des deux mains au vœu formulé par les orateurs précédents en ce qui concerne l'institution du médecin scolaire. L'hygiène de nos écoles y gagnera, parce que le médecin scolaire saura exiger l'application du Règlement général, relativement aux questions de propreté, etc.

Tous ces points sont, à mon avis, d'une grande importance dans la lutte contre la tuberculose à l'école. (*A suivre.*)

Premiers exercices de langage français dans les écoles bretonnes

Les pages qui suivent ne peuvent présenter qu'un intérêt médiocre pour la généralité des lecteurs du *Bulletin*. Néanmoins, « le Vieux-Maître » ose demander pour elles l'hospitalité, persuadé qu'elles ne seront pas inutilement lues par les jeunes maîtres et maîtresses de la partie bretonnante du diocèse. Ces réflexions n'ont d'ailleurs d'autre but que de montrer la possibilité, la facilité même, d'amener les petits bretonnants à s'exprimer en français dès les premières semaines de leur vie scolaire, et avant même qu'ils sachent lire.

Quiconque a enseigné dans les écoles rurales des paroisses bretonnes, a pu constater l'ennui qui s'empare du petit élève pendant les premiers mois. Assis pendant de longues et monotones heures devant le tableau de lecture, combien de fois n'a-t-il pas rêvé de « l'école buissonnière », en regardant ces cartons noircis qui ne lui présentent que des mots et des phrases vides de sens ! Le service à lui rendre, c'est de le